



PROGRAMME DE FORMATION

**Formation Professionnelle Initiale
des conducteurs de véhicules de protection (FIP)**

Arrêté du 2 mai 2011.



Objectifs

Connaître, appliquer et respecter les réglementations applicables au transport exceptionnel et à l'accompagnement de ce transport

Public concerné et pré-requis

- Conducteur titulaire du permis de conduire de la catégorie B en cours de validité, libéré du délai probatoire prévu à l'article L. 223-1 du code de la route, débutant dans le métier de conducteur de véhicule de protection.

Qualification des intervenants

- Enseignants qualifiés
- Enseignants référencés par décision administrative dans le cadre de l'agrément de l'organisme de formation

Durée

7 Heures / Jour
21 H sur 3 jours consécutifs

Moyens pédagogiques et techniques

- Enseignement théorique,
- Enseignement pratique,
- Véhicules : voitures pilotes.

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap afin d'étudier les possibilités de suivre la formation



Programme

DUREE TOTALE DU STAGE 21 HEURES

Accueil et Présentation de la formation	0H30
La réglementation applicable aux Transports Exceptionnels	8H00
Les conditions générales de circulation	
Les dispositions concernant les véhicules	
Les règles de circulation spécifiques aux poids lourds	7H00
Les accidents et incidents	
La sécurité autour du convoi	
La forme physique du conducteur en situation de conduite	
La préparation et le suivi des itinéraires	4H00
L'utilisation de cartes routières et d'ouvrages spécialisés	
L'utilisation des systèmes de géo-localisation	
Les contrôles et sanctions	

Test d'évaluation des compétences acquises, correction et synthèse du Stage	1H30
QCM à choix multiples (20 questions)	
Résolution d'un cas pratique	
Correction	
résultat calculé à partir du résultat obtenu aux deux épreuves. Seuil d'admission 13/20	

Durée totale du stage	21H
------------------------------	------------

Identification de la formation

- Habilitation pour la conduite des véhicules de protection destinés à l'accompagnement des transports exceptionnels
- Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires
 - <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5983/>
 - Code RS5983
 - Enregistrement valide jusqu'au 31/12/2026

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap EURO TEAM CAPELLE afin d'étudier les possibilités de suivre la formation

Modalité d'évaluations

- Test d'évaluation des compétences acquises, correction et synthèse du stage - QCM à choix multiples (20 questions) - Résolution d'un cas pratique - Correction
- Résultat calculé à partir du résultat obtenu aux deux épreuves.
- Seuil d'admission : 13/20

Sanction visée

- Livret de formation & Attestation FIP
- Validité de 5 ans

- TARIF A PARTIR DE - 525 €



Contact
04 66 61 09 15

Recyclage obligatoire

Le stagiaire doit actualiser ses connaissances chaque fois que nécessaire selon le code du travail.

Un recyclage est obligatoire avec passage de la FCP au bout de 5 ans.